

**Message du Conseil communal au Conseil général
relatif aux comptes 2020**

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'article 95 de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980, nous avons l'avantage de vous remettre pour approbation les comptes de l'exercice 2020 de la Commune de Marly.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil communal dans sa séance du 30 mars 2021 et ont été dûment vérifiés par l'organe de contrôle.

1. Le résultat du compte de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2020 laissait entrevoir un excédent de produits ou bénéfice de Fr. 296'925.-.

Le résultat de l'exercice 2020 affiche **un excédent de produits** (bénéfice) **de Fr. 3'019'136.-**, soit une amélioration du résultat envisagé de Fr. 2'722'211.-.

Cette embellie est consécutive à des charges totales, hors imputations internes, inférieures au budget pour Fr. 764'849.- (- 2.0%) et des recettes supérieures aux prévisions 2020 pour Fr. 1'957'362.-, soit +5.2%.

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges	41'363'444.20	42'166'110.00	39'802'404.70
Produits	44'382'579.89	42'463'035.00	42'171'684.49
Excédent de produits (+) / de charges (-)	3'019'135.69	296'925.00	2'369'279.79

2. Le compte des investissements 2020

Les investissements nets 2020 s'élèvent à **Fr. 8'414'266.-** (contre Fr. 3'699'162.- en 2019), avec des charges totales s'élevant à Fr. 8'672'364.- et des recettes à Fr. 258'098.-.

Le « *disponible* » qui est à reporter en 2021 (messages déjà votés et en cours de réalisation ou non encore commencés) s'élève à Fr. 11'163'635.- [*crédits disponibles provisoires et dépassements de crédit provisoires*]. L'état des investissements détaillés et réalisés, en cours ou votés, figure dans l'édition des comptes annuels 2020.

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Dépenses	8'672'364.47	19'945'285.00	4'166'822.78
Recettes	258'098.30	246'000.00	467'660.30
Investissements nets	8'414'266.17	19'699'285.00	3'699'162.48

3. La dette communale

La dette nette communale (déterminée selon les directives Scm) s'élève, au 31 décembre 2020, à 38,19 millions de francs (34,86 millions de francs à fin 2019 ; 34,74 millions de francs à fin 2018).

Les dettes à moyen et long terme ont progressé pour atteindre, à fin décembre 2020, un montant de **41,94 millions de francs** (38,095 millions de francs à fin

2019 ; 40,79 millions de francs à fin 2018 / 40,16 millions de francs à fin 2017).

Durant l'année 2020, des amortissements financiers pour 2,155 millions de francs ont été réalisés et un emprunt a été contracté pour un montant de 6 millions de francs.

4. Ecart global au budget 2020 ou aux comptes 2019

Les variations essentielles des postes de l'exercice 2020 sont communiquées ci-après. Des commentaires plus détaillés sont apportés dans la partie « Commentaires aux comptes de l'exercice 2020 » ou dans notre rapport de gestion annuel.

4.1. Les charges

Les charges nettes globales 2020, *avant les imputations internes*, s'élèvent à **36'851 kCHF** (35'740 kCHF en 2019) et sont en dessous des prévisions budgétaires à raison de 765 kCHF ou -2%. Comparées à l'exercice précédent, les charges progressent de 3.1%, soit 1'111 kCHF.

La diminution des charges totales par rapport au budget 2020, soit une baisse de **765 kCHF** (- 2.0%), trouve son explication par les différents écarts suivants.

Les charges nettes relatives aux **frais du personnel (30)** sont supérieures de 44 kCHF par rapport au budget de l'exercice (+ 0.5%) et supérieures aux comptes 2019 (+ 215 kCHF/ +2.4%) pour atteindre un total de 9'285 kCHF.

Les frais de gestion des biens, services et marchandises (31) atteignent un total des dépenses de 3'880 kCHF. Ces charges présentent ainsi une diminution, autant en regard des comptes 2019 (- 368 kCHF ; - 8.7%) que par rapport au budget 2020 (- 411 kCHF). L'écart au budget est notamment constitué d'une diminution des charges de la rubrique 319 « Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers » (- 195 kCHF) et d'une baisse sous « l'entretien des immeubles et des routes (314) avec un montant de 128 kCHF en dessous des prévisions. Les autres rubriques sont en régression par rapport au budget à raison d'un total de 87 kCHF.

Globalement, les **intérêts passifs (32)** affichent une amélioration sur le budget de 117 kCHF pour atteindre un total de 587 kCHF en 2020 (contre 642 kCHF en 2019).

Les **amortissements obligatoires (330)** enregistrés en 2020 s'élèvent à 1'770 kCHF (1'838 kCHF en 2019 ; 1'744 kCHF en 2018 ; 1'232 kCHF en 2017) et sont en diminution de 67 kCHF par rapport à l'exercice 2019. Des amortissements supplémentaires ont dû être

réalisés pour un montant de 902 kCHF suite à un prélèvement à la réserve dite du « Parc immobilier ».

Une amélioration de 321 kCHF (2.1%) au budget sur les charges du poste **35 « Remboursements et participations à des collectivités publiques »** est constatée. Avec un résultat de 15'140 kCHF en 2020, cette rubrique présente une augmentation totale des dépenses de 955 kCHF par rapport à 2019. Les variations concernent essentiellement les **participations aux autres communes, consortium et associations de communes (352)**, charges inférieures aux prévisions budgétaires pour 264 kCHF (+ 927 kCHF aux comptes 2019). Cet écart au budget annuel trouve son explication essentiellement par des variations sur l'Enseignement et la formation : - 375 kCHF, sur les Affaires sociales : + 230 kCHF et sur Protection, aménagement environnement : - 38 kCHF. L'Ordre public diminue de 26 kCHF tout comme les Transports et communications (- 20 kCHF).

Nous notons, aussi bien en regard des comptes 2019 que du budget 2020, une baisse des charges de la rubrique **subventions accordées (36)**. Celle-ci affiche un total 2020 de 4'626 kCHF (5'012 kCHF en 2019). Le secteur des « Affaires sociales » est le plus touché et contribue à expliquer largement l'écart au budget 2020 avec une diminution des charges de 678 kCHF sur la baisse totale de 747 kCHF entre les comptes et le budget 2020. En regard des comptes 2019, la diminution s'élève à 386 kCHF.

Nous remarquons une augmentation des charges sur la rubrique des **attributions aux réserves (38)** de 63 kCHF par rapport au budget 2020, mais une baisse de 85 kCHF en regard des comptes 2019 pour atteindre un total 2020 de 660 kCHF.

4.2. Les produits

Le total des produits, *hors imputations internes*, affiche une progression par rapport aux prévisions budgétaires pour 1'957 kCHF (+ 5.2%) pour atteindre un montant de 39'870 kCHF. Il est aussi en hausse de 1'761 kCHF en regard de l'exercice précédent. Cette amélioration des recettes est détaillée par certains éléments mentionnés ci-après.

En regard du budget 2020, une variation globale de 981 kCHF (+ 3.5%) concerne les **impôts (40)**. Cette embellie est notamment répartie entre **des recettes en progression** sur certaines rubriques (+ 1'532 kCHF) et des diminutions sous d'autres pour un montant de 551 kCHF. Ainsi, des diminutions de recettes sont enregistrées sous :

- impôt sur la fortune (PP) pour - 219 kCHF (ou -10%) ;
- impôt à la source (- 136 kCHF ; - 20.9%) ;
- impôt sur le capital (personnes morales) pour - 171 kCHF (- 14.8%) ;
- impôt sur les successions et donations (- 22 kCHF ; - 44.4%).

Les progressions sont à relever sous les postes :

- impôt sur le revenu des personnes physiques avec + 557 kCHF par rapport au budget (+ 3.2%) ;
- impôt sur les prestations en capital (+ 66.8% / + 320 kCHF) ;
- impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ 170 kCHF ; + 9.4%) ;
- contribution immobilière (+ 120 kCHF ; + 3.5%) ;
- impôt sur les mutations immobilières avec une progression de + 363 kCHF au budget (+ 263 kCHF aux comptes 2019).

En regard de l'exercice précédent, nous constatons une hausse globale de cette rubrique (40) de 711 kCHF représentant une progression générale de 2.5%.

Les revenus de biens (42) sont inférieurs au budget de 99 kCHF pour atteindre un total de 259 kCHF. En regard des comptes de l'exercice 2019, nous notons une diminution de 42 kCHF.

Les recettes relatives aux **contributions, émoluments, taxes et produits des ventes » (43)** sont en augmentation de 525 kCHF au budget 2020 (+ 38 kCHF / + 0.6% par rapport aux comptes 2019). L'essentiel de cette augmentation par rapport au budget concerne la rubrique 436 « Remboursements de tiers » pour un montant de 486 kCHF dont 337 kCHF remarqués sous les « Remboursements d'aide sociale des privés (58.436.00) » ainsi que sur le chapitre de l'Administration avec une augmentation de + 166 kCHF constatée notamment sur les postes relatifs aux indemnités d'assurances (maladies ou accidents et remboursements divers).

Les produits relatifs aux « Remboursements et dédommagements de collectivités publiques » (45) sont en diminution en comparaison du budget 2020 (- 263 kCHF). En regard des comptes 2019, une progression de 67 kCHF est constatée (+ 5.7%). Par rapport au budget 2020, la majorité de la baisse de ces recettes est constatée sous le dicastère des Affaires sociales : - 314 kCHF (principalement identifiée sous le poste de récupération d'aide sociale du Canton et District à hauteur de 319 kCHF).

Supérieure aux comptes 2019, la rubrique **Subventions acquises (46)** affiche un total de recettes de 1'326 kCHF (- 2 kCHF au budget / + 96 kCHF aux comptes 2019). Comme l'année passée, l'écart principal par rapport aux comptes de l'exercice précédent (2019) est consécutif à l'augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources et des besoins pour un total de 142 kCHF.

Nous noterons enfin que les **prélèvements sur les réserves** (+ 831 kCHF par rapport au budget) sont en dessus de l'exercice 2019 à raison de 890 kCHF. Il s'agit principalement du prélèvement à la réserve du Parc immobilier en corrélation avec le bâtiment du Pré Zurthanen (Crèche et accueil extrascolaire).

5. Conclusions et perspectives

A l'image de l'exercice 2019, les comptes 2020 présentent un résultat fort réjouissant avec un excédent de produits (bénéfice) de 3'019'136 francs, soit un écart de 2'722'211 francs par rapport au budget.

Les principaux écarts sont expliqués dans la première partie de ce message. Il faut toutefois relever que les charges augmentent de plus de 1'560'000 francs par rapport aux comptes 2019. Cet écart est heureusement compensé par l'augmentation importante des produits s'élevant à plus de 2'210'000 francs. A noter qu'en raison des incertitudes liées au Covid-19, le Conseil communal a revu à la baisse l'estimation des impôts encore à facturer aux personnes morales (impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital). Même si la réforme fiscale (RIE III) doit profiter à la commune de Marly dès l'exercice 2020, le Conseil communal a jugé nécessaire d'appliquer le principe de prudence.

Quant aux perspectives à moyen et long terme, le Conseil communal sera particulièrement attentif à l'évolution des indicateurs financiers tels que le degré et la capacité d'autofinancement, mais également celle de la marge nette d'autofinancement (MNA). Ces indicateurs financiers 2019 sont certes en amélioration mais en l'état actuel toujours problématiques. En effet, les dépenses d'investissement vont fortement augmenter ces prochaines années et celles-ci auront un impact sur les éléments financiers. La progression sensible des impôts (personnes physiques, personnes morales, contributions immobilières) attendue ces prochaines années devrait toutefois permettre de maintenir, à long terme, l'équilibre financier exigé par la loi.

En restant à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser, le Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2020 tels qu'ils vous sont présentés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Christophe Maillard

Nicolas Gex

Annexes mentionnées